



**AVIS PUBLIC**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier que :

Conformément à l’article 956 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal adoptera le budget 2025 de la Municipalité et le programme triennal d’immobilisations (PTI) pour les années 2025, 2026 et 2027 lors de sa séance extraordinaire qui se tiendra le lundi 16 décembre 2024 à 16h00, à la salle du conseil de l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Les délibérations du conseil municipal lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d’immobilisations.

**Donné à Eastman, ce 28 novembre 2024**

**Marc-Antoine Bazinet**  
**Directeur général et greffier-trésorier**